SUB | NIEDERSÄCHSISCHE STAATS- UND UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK GÖTTINGEN

Werk

Titel: Nouvel atlas de la Chine, de la Tartarie chinoise et du Thibet
Autor: Anville, Jean-Baptiste Bourguignon
Verlag: Scheurleer
Ort: La Haye
Jahr: 1737
Kollektion: Sibirica
Digitalisiert: Niedersächsische Staats- und Universitätsbibliothek Göttingen
Werk Id: PPN340023538
PURL: http://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?PPN340023538
OPAC: http://opac.sub.uni-goettingen.de/DB=1/PPN?PPN=340023538

LOG Id: LOG_0007
LOG Titel: Chapitre III. De la petite Boucharie
LOG Typ: chapter

Terms and Conditions

The Goettingen State and University Library provides access to digitized documents strictly for noncommercial educational, research and private purposes and makes no warranty with regard to their use for other purposes. Some of our collections are protected by copyright. Publication and/or broadcast in any form (including electronic) requires prior written permission from the Goettingen State- and University Library.
Each copy of any part of this document must contain there Terms and Conditions. With the usage of the library's online system to access or download a digitized document you accept the Terms and Conditions.
Reproductions of material on the web site may not be made for or donated to other repositories, nor may be further reproduced without written permission from the Goettingen State- and University Library.

For reproduction requests and permissions, please contact us. If citing materials, please give proper attribution of the source.

Contact

Niedersächsische Staats- und Universitätsbibliothek Göttingen
Georg-August-Universität Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen
Germany
Email: gdz@sub.uni-goettingen.de

RELATION
DE LA BOUCHARIE.

CHAPITRE I.

De la Boucharie en général.

§. 1. LA *Boucharie* eſt un Pays d'une étenduë conſiderable, ſitué entre celui de *Turcheſtan*, la grande *Calmuquie*, la *Mer Caſpienne*, la *Perſe*, les *Indes*, & la *Mongalie*.

§. 2. Les Géographes regardent ordinairement la *Boucharie*, comme faiſant partie de la Grande Tartarie. En effet les Tartares, ou pour mieux dire les *Calmuques*, en ont envahi une partie; mais leur domination n'empêche pas que la *Boucharie*, à l'exemple de la Chine que les Tartares ont pareillement ſubjuguée, ne doive être conſiderée comme un Etat ſeparé.

§. 3. La *Boucharie* eſt diviſée en deux parties, la Grande & la Petite. C'eſt la derniere qui fera le principal objet de la préſente Relation. J'en puis parler avec d'autant plus d'aſſurance, que j'ai été moi-même ſur les lieux. Il eſt juſte cependant que je rapporte auparavant ce qui m'eſt connu de la prémiere, c'eſt-à-dire de la *Grande Boucharie*.

CHAPITRE II.

De la Grande Boucharie.

§. 1. LA *Grande Boucharie* eſt ſituée ſous le 36. & 45. degré. Elle confine, du côté du Nord, au Pays de *Turcheſtan* & à une partie de la *Calmuquie* Orientale; vers l'Occident, à la *Perſe* & à la *Mer Caſpienne*; vers le Sud, aux *Indes*; & vers l'Orient, à la *Petite Boucharie*, dont elle eſt ſeparée par de hautes montagnes qu'on appelle *Parapomiſus*.

§. 2. Elle étoit connuë, du tems d'Aléxandre le Grand, ſous le nom de *Sogdiana*. D'autres l'appellent aujourd'hui *Mauranneher*, comme qui diroit, ſelon la langue du pays, *au-delà des eaux*, ou *vers le coulant des eaux*; mais dans la plûpart des Cartes Géographiques elle eſt appellée *Terra Usbekorum*, le *Pays des Usbeks*, parce que les *Usbeks* avoient une fois ſubjugué les *Bouchars*, en s'emparant de leur Capitale, nommée *Bouchara*, & en ſe rendant preſque tout le reſte du Pays tributaire.

§. 3. Les *Usbeks* continuent même aujourd'hui à les incommoder par leurs courſes continuelles, & les obligent ſouvent à payer le tribut.

Et quoique les *Bouchars* n'oublient rien pour ſe garantir de ce joug, ils n'en ont jamais pû venir entierement à bout. A l'exemple de bien d'autres Républiques, ils ont le malheur de n'être jamais d'accord entre eux-mêmes. Au lieu d'unir leurs forces pour repouſſer l'ennemi commun, il y en a preſque toujours parmi eux qui l'aſſiſtent contre leurs propres Compatriotes. Tant il eſt vrai que les deſunions domeſtiques ſont ordinairement fatales aux Etats qui y ſont ſujets:

§. 4. Il y a pluſieurs Villes dans la *Grande Boucharie*, & elles ont chacune ſon *Cham*, ou Régent. Les principales ſont:

Bouchara, qu'on dit être deux fois plus grande que la ville de Moſcou en Ruſſie, &

Balik, qui n'eſt pas moins conſiderable.

CHAPITRE III.

De la Petite Boucharie.

§. 1. LA *Petite Boucharie* eſt ſeparée de la *Grande Boucharie*, comme il a été dit ci-deſſus, par le *Parapomiſus*. Elle eſt appellée par quelques-uns la *Mogulie*, & par d'autres *Tzagatay*, en mémoire de *Tzagatay*, ſecond fils de *Zingis-han*. Elle eſt ſituée entre le 36. & 42me. degré, ayant pour voiſins à l'Orient, la *Mongalie* & les *Deſerts de la Chine*; au Sud, ceux des *Indes*; à l'Occident, la *Grande Boucharie* & la *Perſe*; & au Nord, une partie de la *Mongalie* & de la *Calmuquie* Orientale.

§. 2. L'étenduë du Pays eſt de 200. lieües ou environ en longueur: Il y a pluſieurs deſerts. Le reſte conſiſte dans une vingtaine de Villages qui en dépendent.

Il n'y a que deux Villes qui ſoient de quelque conſideration ; ſçavoir *Jerken* ou *Terghen*, qui eſt la Capitale du Pays, fort grande & bien peuplée, & *Kaſcar*, ſituée au pied des ſuſdites montagnes.

§. 3. Ce fut l'an 1683., ou environ, que les *Calmuques*, ſous leur *Boſto-Cham* ou *Boſugto-Cham*, occuperent la *Petite Bouchar*ie. Après la mort de *Boſto-Cham*, *Zigan-Araptan* ſon Neveu, en devint le Grand-*Contaiſch*. C'eſt le nom que le peuple donne à ſes Souverains.

Je raconterai ci-deſſous les particularitez de cet évenement.

§. 4. *Zigan-Araptan* étant parvenu à la regence, il établit l'ordre ſuivant dans la *Petite Bouchar*ie. Il inſtitua divers Magiſtrats ſubalternes, qui ſubſiſtent encore, & qui ſont ſubordonnez les uns aux autres. Les moindres gouvernent chacun 10. Maiſons ou familles, les ſeconds 100, les troiſiemes 1000; & tous dépendent d'un Commandant Général, que le Grand *Contaiſch*, comme Souverain du pays, choiſit ordinairement d'entre la race des anciens Princes des *Bouchars*.

Ces Magiſtrats jugent des différens qui naiſſent entre les ſujets, & ſont dans l'obligation de faire rapport de tout ce qui ſe paſſe, chacun à ſon ſupérieur. Par cette forme de gouvernement le Grand *Contaiſch* tient un fort bon ordre dans ſon Pays, où tous les habitans vivent en paix & dans une parfaite union.

§. 5. Les *Bouchars* ne ſont gueres belliqueux. Les armes dont ils ſe ſervent communement, ſont la Lance, le Sabre ; & l'Arc. Il y en a cependant, qui ont des Fuſils, & des Arquebuſes rayées; & les plus riches portent des Jacques de mailles.

§. 6. Pour juger de la force de ce Peuple, on peut compter que, quand le Grand *Contaiſch* a beſoin de lever des troupes, il aſſemble en moins de rien 20000. hommes, en ne prenant qu'un homme d'entre 10. familles.

§. 7. Les maiſons des *Bouchars* ſont de pierre, & paſſablement bonnes. Leurs meubles ſont en petit nombre, & de peu d'ornement. Ils n'ont ni tables ni chaiſes. L'on ne voit dans leurs chambres que quelques Coffres Chinois, ornez de fer, ſur leſquels ils ajuſtent pendant le jour, les matelas dont ils ſe ſervent la nuit, & les couvrent d'un tapis de cotton bigarré. Ils y ont encore un rideau brodé à fleurs & à figures de différentes couleurs, & une eſpece de bois de lit, haut d'une demi-aune, & large de quatre ou environ, qui leur ſert de couche, & qu'ils cachent le jour ſous un tapis.

§. 8. Ils couchent nuds comme la main durant la nuit, mais dès qu'ils ſont levez on les voit toûjours habillez & aſſis à la Turque, ayant les jambes croiſées ſous eux.

§. 9. Ils ſe piquent de quelque propreté dans leur nouriture. Les Eſclaves qu'ils prennent, ou achetent chez les Calmuques, Ruſſiens, & autres peuples voiſins, font la cuiſine dans la chambre du maître. Pour cet effet ils y ont, ſelon la grandeur de la famille, pluſieurs marmites de fer, murées dans une eſpece de foyer, près d'une cheminée, qui ſert en même tems à chauffer la chambre durant l'hiver. Il y en a qui ont auſſi de petits fours, qui ſe font, comme le reſte de leurs murailles, de terre graſſe ou de briques cruës.

§. 10. Leur vaiſſelle conſiſte en quelques plats & écuelles de *Capua*, (qui eſt une ſorte de bois) ou de Porcelaine, & quelques vaſes de cuivre, pour faire bouillir le Thé, & pour chauffer l'eau dont ils ont beſoin pour ſe laver. Une piece de toile bigarrée de Cotton leur tient lieu de nappe & de ſerviettes. Ils ne ſe ſervent ni de couteaux, ni de fourchettes. Les viandes leur étant ſervies decoupées, ils les prennent & achevent de les dechirer avec les doigts. Leurs cuilleres ſont de bois & de la façon de celles dont nous nous ſervons dans nos cuiſines pour écumer nos pots.

§. 11. Les mets dont ils ſe nouriſſent ordinairement ſont des hachis, dont ils rempliſſent ſouvent des eſpeces de Pâtez de la Figure d'un croiſſant. Lorſqu'ils font de longs voyages, ſurtout en hyver, ils ſe munifſent d'une proviſion de ces pâtez, qu'ils portent avec eux dans un ſac, après les avoir expoſez à la gelée, & ils en font d'aſſez bonnes ſoupes en les faiſant recuire dans de l'eau bouillante.

§. 12. Leur boiſſon quotidienne eſt le Thé. Ils en ont d'une eſpece noire, qu'ils apprêtent avec du lait, du ſel, & du beurre, & le mangent avec du pain, lorſqu'ils en ont, ou le boivent, ſelon leur appetit.

§. 13. Leur habillement, quant aux hommes, ne differe que fort peu de celui des Tartares. Ils portent des habits longs juſqu'au gras des jambes, ayant des manches larges vers l'épaule, & étroites vers le poignet, & ils ſe ceignent d'écharpes, comme les Polonois.

Les habits des femmes reſſemblent en tout à ceux des hommes, & ſont ordinairement piquez de Cotton. Elles portent des pendans d'oreilles de la longueur d'un quart d'aune, & qui deſcendent ſouvent juſques ſur les épaules. Elles partagent leurs cheveux en pluſieurs treſſes, qu'elles entrelacent & allongent de Rubans noirs brodez d'or ou d'argent, & de grandes touffes de ſoye & d'argent, qui leur pendent juſqu'aux talons. Trois autres touffes moins grandes leur couvrent la gorge. Elles ont des colliers ornez de perles, de petites monnoyes, & de pluſieurs babioles argentées ou dorées, & luiſantes. Tous généralement, hommes & femmes, de quelqu'âge qu'ils ſoyent, portent ſur eux, dans un étui de cuir fort mince, & en guiſe de reliques, des prieres écrites à la main que leurs Prêtres leur diſtribuent, & dont ils ne font pas moins de cas que les Ruſſiens de la Croix & des Saints.

Quelques femmes, & ſurtout les filles, ont les ongles peints de rouge. La couleur qu'elles y employent & qui y dure longtems, ſe tire d'une herbe, appellée dans la langue Bouchare, *Kena*. Elles la ſéchent, la reduiſent en poudre, la mêlent d'alun broyé, & l'expoſent durant vingt-quatre heures à l'air avant que de s'en ſervir.

Tant les hommes que les femmes portent des culottes & des bottes de cuir de Ruſſie fort légeres & ſans talons, ou des bas de cuir. Mais lorſqu'ils ſortent de la maiſon, les uns & les autres ſe ſervent de galoches, ou de mules à hauts talons, comme les Turcs, & les quittent en rentrant chez eux.

L'un

L'un & l'autre ſexe ſe ſert auſſi des mêmes bonnets & coëffures, à cela près, que les femmes, & ſurtout les filles, parent les leurs de clinquant, de petites monnoyes, & de Perles Chinoiſes. La ſeule marque à laquelle on peut diſtinguer les femmes d'avec les filles, c'eſt que les femmes portent ſous les bonnets un linge long, lequel, après lui avoir fait faire le tour du col, elles noüent par derriere, de ſorte qu'un bout de ce linge pend le long des reins.

§. 14. Le pays eſt très abondant en toutes ſortes de fruits & en Vin. La chaleur de l'été y eſt ſi exceſſive, qu'on a de la peine à la ſupporter hors des maiſons.

§. 15. Les habitans ont ordinairement le teint bazané, & la chevelure noire, bien qu'il y en ait auſſi qui ſont fort blancs, beaux & bienfaits.

§. 16. Ils ne manquent pas de politeſſe, & ils ſont ſurtout bienfaiſans envers les étrangers.

§. 17. Ils ſont naturellement avides de gain, & adonnez au trafic. Ils en font beaucoup dans la Chine, en Perſe, aux Indes, & en Ruſſie. Ils ſont tellement verſez dans le negoce, que ceux qui commercent avec eux, à moins de s'y bien connoître, ne manquent jamais d'être ſurfaits ou dupez.

§. 18. Ils n'ont d'autre argent monnoyé que des *Copeiks* de cuivre, qui peſent un *Solotnik*, c'eſt-à-dire à-peu-près le tiers d'une once. Lorſqu'ils ont de gros payemens à recevoir ou à faire, en or ou en argent, ils les réglent par la balance. Ils ſuivent en cela l'exemple des Chinois & d'autres de leurs voiſins.

§. 19. Leur Langue ainſi que leur Religion differe en bien de choſes de celle des Turcs & des Perſans, & reſſemble néanmoins à l'une & à l'autre.

Ils ont leur *Alcoran*, qui eſt le Vieux Teſtament des Chrétiens, mutilé & falſifié en bien des endroits. Ils n'en attribuent pas la compoſition à *Mahomet*, mais à Dieu même, qui l'a communiqué aux hommes, diſent-ils, par le moyen de Moïſe & des Prophetes. Mais ils ſont perſuadez que Mahomet en a fait une explication, & en a tiré une morale qu'ils ſont obligez de reconnoître & de ſuivre.

§. 20. Voici l'idée qu'ils ſe font de JESUS-CHRIST.

„ La Sainte Vierge, diſent-ils, étant une pauvre orpheline, ſes plus proches parens ne purent s'accor-
„ der, qui d'entre eux ſeroit chargé de ſon éducation. Pour terminer leur diſpute, ils convinrent de la
„ décider par le ſort. Ils jetterent une plume dans un vaſe rempli d'eau, & y tremperent tour-à-tour cha-
„ cun un doigt. La convention portoit, que celui au doigt duquel la plume s'attacheroit de manière qu'il
„ pût la retirer de l'eau, ſeroit le pere nourricier de l'enfant. Tous y perdirent leur peine, à la reſerve de
„ Zacharie. La plume, quoiqu'elle fût allée au fond de l'eau, vint s'attacher à ſon doigt & lui fit adju-
„ ger l'éducation. Il s'en chargea avec plaiſir, & tranſporta l'enfant dans ſa maiſon. Mais un jour qu'il
„ étoit obligé de vaquer à quelque fonction qu'il avoit dans le Temple, il oublia ſi bien d'avoir laiſſé
„ l'orpheline toute ſeule & enfermée chez lui, qu'il reſta trois fois vingt-quatre heures dehors, ſans pen-
„ ſer à elle. S'en étant enfin reſſouvenu, & craignant que la faim ne l'eût emportée, vû qu'aucun des
„ autres parens n'en avoit pû avoir ſoin, la maiſon étant fermée à clef, il y courut au plus vîte. Mais
„ quelle fut ſa ſurpriſe quand, au lieu de trouver la pauvre enfant morte ou mourante, il la vit en bonne
„ ſanté & entourée de toute ſorte de bons mêts. Son étonnement ne ceſſa qu'après que l'enfant lui eût ap-
„ pris, que Dieu les lui avoit envoyez.

„ Etant parvenuë à l'âge de quatorze ans, & ayant été incommodée pour la prémiere fois comme
„ toutes les femmes le ſont ordinairement à cet âge-là, cette ſainte fille fut ſe baigner dans une fontaine
„ qui étoit dans une grande forêt. Là elle entendit une voix, qui lui fit d'abord beaucoup de peur. Elle
„ ſe hâta de reprendre ſes habits pour s'enfuir; mais avant qu'elle pût achever de les remettre, un Ange
„ qui lui apparut lui annonça qu'elle deviendroit enceinte d'un fils, qu'il lui commanda d'appeller Iſaï
„ lorſqu'elle en ſeroit accouchée. Marie répliqua ſagement qu'elle auroit de la peine à accoucher,
„ n'ayant juſques-là jamais eu de commerce avec perſonne qui eût pû l'engroſſir. Mais l'Ange, après lui
„ avoir ſoufflé ſur la gorge, lui fit comprendre ce Miſtere, & l'inſtruiſit de tout ce qu'elle avoit beſoin de
„ ſçavoir. En effet elle devint groſſe dès ce moment même, comme l'Ange l'avoit prédit.

„ Le terme de ſa delivrance s'approchant, Marie alla ſe cacher de honte dans la même forêt où l'An-
„ ge lui étoit apparu, & les douleurs l'y ayant ſurpriſe, elle s'appuya, pour ſe ſoulager, contre un tronc
„ d'arbre tout ſec, & accoucha dans cet état du fruit qu'elle portoit. Ce qu'il y eut de particulier, c'eſt
„ que dans le même inſtant le tronc commença à pouſſer des feuilles, & toute la contrée d'alentour à
„ verdoyer & à fleurir, & que des Anges ſurvenus prirent l'Enfant qui venoit de naître, le baignerent
„ dans une fontaine qui ſe trouva tout à coup à deux pas de-là, dans un endroit où il n'y en eut jamais
„ auparavant, & le rendirent enſuite à ſa Mere.

„ Celle-ci, après cette expédition, retourna vers ſes parens, qui la reçurent avec beaucoup d'impré-
„ cations & de mauvais traitemens. Elle les eſſuya avec beaucoup de tranquillité, & ſans ſe donner la
„ peine de s'excuſer du crime qu'on lui imputoit. Elle pria ſeulement ſon fils de plaider ſa cauſe. Il le
„ fit ſur le champ, juſtifia entierement ſa Mere, & expliqua aux parens tout le miſtere d'une naiſſance ſi
„ peu naturelle & ſi miraculeuſe.

„ Dans la ſuite du tems le jeune Iſaï devint un grand Prophête, & un Docteur de beaucoup d'autori-
„ té; mais il fut généralement haï & perſécuté de tout le monde, & ſurtout des plus grands hommes de
„ ſon tems, deſquels il eſſuya quantité de traverſes & de tribulations. Ils attenterent même pluſieurs fois,
„ quoique ſans ſuccès, à ſa vie, & depêcherent enfin deux perſonnages conſiderables pour ſe défaire de
„ lui à quelque prix que ce fût. Mais Dieu fit échouër un ſi pernicieux deſſein, dans le moment même qu'ils
„ comptoient de l'exécuter. Il enleva tout-à-coup Iſaï de ce monde, & le tranſporta tout en vie au Ciel.
„ Qui plus eſt, il punit les deux aſſaſſins d'une manière ſinguliere. Il transforma ſucceſſivement leurs figu-

„ res

„ res en celle d'Iſaï, & les expoſa par-là à la fureur du peuple, qui trompé par cette reſſemblance, les „ fit pitoïablement mourir.

§. 21. Quoique les *Bouchars* ne faſſent aucun compte de la Paſſion de J. C., ni du miſtere de nôtre Redemption, ils n'en croyent pas moins la Reſurrection, & une autre vie: mais ils ne ſçauroient ſe perſuader que jamais mortel puiſſe être damné éternellement. Ils croyent, au contraire, que comme les Démons nous induiſent au péché, ce ſera auſſi à eux à s'en charger, & à en porter les peines.

§. 22. Ils croyent de plus, qu'au dernier jour du monde, tout ce qui exiſte, à la reſerve de Dieu, ſera anéanti; que par conſéquent toute créature vivante, les Anges, les Diables, & Jeſus-Chriſt même, mourront, & qu'après la reſurrection tous les hommes, excepté un petit nombre d'Elûs, ſeront purifiez, c'eſt-à-dire châtiez par le feu, chacun à proportion de ſes péchez, de la grieveté deſquels Dieu connoîtra moyennant une balance. Ils croyent qu'il y aura huit différens Paradis (qu'ils appellent *Array*) pour les bons, & ſept différens Enfers pour les méchans; que c'eſt dans ces Enfers que les pécheurs ſeront plus ou moins purifiez par le feu de la punition, à proportion des péchez qu'ils auront commis en ce monde; que les pécheurs les plus énormes & qui ſentiront le plus vivement le feu de la punition, ce ſont les menteurs, les fourbes, qui ſe plaiſent à tromper, & les boute-feux qui ſement la deſunion & des ſujets de diſpute parmi leurs prochains; que ceux qui ne ſentiront aucune atteinte du feu, c'eſt-à-dire les Elûs, ſeront choiſis parmi les Bons, ſçavoir de cent hommes un, & de mille femmes une, & que ce petit troupeau ſera tranſporté dans un des Paradis ſuſdits, où il joüira de toutes ſortes de félicitez, juſqu'à ce qu'il plaira à Dieu de créer un nouveau monde au lieu de celui d'à-préſent.

§. 23. C'eſt un péché, ſelon eux, que de dire que Dieu eſt au Ciel. Dieu, diſent-ils, ſe trouve partout; donc c'eſt déroger à ſa Toute-préſence que de dire qu'il ſe tient dans un endroit fixe.

§. 24. Ils ont tous les ans un Jeûne de trente jours, à commencer du 15. Juillet juſqu'à la mi-Août, pendant lequel tems ils ne goûtent abſolument de rien tant qu'il fait jour: mais en revanche ils mangent deux fois la nuit; l'une, dès que le ſoleil eſt couché, & l'autre à minuit. Il leur eſt défendu de ſe ſervir d'autre boiſſon durant ce Jeûne que du Thé. Quiconque contrevient en la moindre façon à ces ordonnances, eſt condamné ſur le champ à donner la liberté au meilleur de ſes eſclaves, ou un repas à 60. perſonnes, & de ſouffrir, outre cela, 85. coups, que le grand Prêtre, qu'ils appellent *Aguns*, lui fait appliquer ſur le dos nud, ſe ſervant pour cela d'une épaiſſe courroye de cuir qu'ils nomment *Dura*. J'ai néanmoins remarqué que le petit peuple n'obſerve pas également la loi de ce Jeûne, & que ſurtout les travailleurs ont permiſſion de manger en plein jour.

§. 25. Ils ſont cinq prieres par jour, 1. avant l'Aurore, 2. vers le Midi, 3. après Midi, 4. au Soleil couchant, & 5. à la troiſieme heure de la nuit; & ce ſont toujours leurs *Abis*, qui ſont une eſpece de Prêtres, qui en donnent le ſignal.

§. 26. Ceux qui ſont aſſez ſçavans pour pouvoir lire & expliquer des livres, ſont en grande conſideration parmi ce peuple. On les appelle *Mula*, qui veut dire un homme célèbre & de mérite.

§. 27. Les femmes des *Bouchars*, lorſqu'elles accouchent, ſont reputées impures durant 40. jours après leur delivrance, & n'oſeroient pas ſeulement prier Dieu tant que dure cette prétenduë impureté.

§. 28. Au troiſieme jour après la naiſſance d'un enfant, le Pere ou quelqu'un des plus proches parens lui donne un nom, & lui fait en même tems préſent d'un bonnet, ou d'un linge, & quelquefois d'un habit, ſi ſes facultez le permettent.

La Circonciſion des jeunes garçons ſe fait par quiconque s'y entend, lorſqu'ils ſont parvenus à l'âge de 7. 8. ou 9. ans; & pour ſolemniſer cette cérémonie, le Pere donne ordinairement un feſtin à la famille & à ſes amis.

§. 29. Les *Bouchars* qui veulent ſe marier, ſont obligez d'acheter leurs femmes comme nous achetons nos chevaux. Ils en payent plus ou moins, à proportion qu'elles ſont plus ou moins belles, de ſorte que le moyen le plus ſûr de s'enrichir, c'eſt d'avoir quantité de filles à marier. Leurs mariages ſe font avec les cérémonies ſuivantes.

Il eſt défendu aux perſonnes qui veulent s'épouſer de ſe voir & de ſe parler depuis le jour des Fiançailles juſqu'à celui des Nôces. Elles ſe célèbrent pendant trois jours, qu'ils paſſent ordinairement comme les trois grandes Fêtes qu'ils ont tous les ans, à bien manger & à boire.

La veille des Nôces, quantité de jeunes filles vont s'aſſembler vers le ſoir chez la Fiancée, & s'y divertiſſent juſqu'à minuit à joüer, à danſer, & à chanter. Le lendemain, prémier jour des Nôces, les conviez s'aſſemblent dès le matin chez la Future, & l'aident à tout préparer pour la cérémonie. Lorſque tout eſt prêt, on fait avertir le Fiancé, qui arrive bientôt après, accompagné de 10. à 20. de ſes parens ou amis, de quelques joüeurs de flûte, & d'un *Abis* qui chante en frappant ſur deux petites timbales.

Dès que l'Epoux eſt arrivé, il ſe tient une courſe de chevaux, après laquelle on diſtribuë les prix aux Cavaliers les plus adroits. Ces prix ſont au nombre de 6. 8. ou 12., ſelon l'opulence des nouveaux mariez, & conſiſtent ordinairement en Damas, Zibelines, Renards, *Kitaik*, toile de Cotton, ou autres effets pareils. La même fête ſe donne auſſi à la Circonciſion des enfans.

Les Epoux ne ſe voyent point durant la cérémonie du mariage, & ils répondent de loin aux queſtions que le Prêtre leur fait. Après la cérémonie le Mari retourne chez lui dans le même ordre qu'il étoit venu, & y régale ceux qui l'avoient accompagné.

Après le repas il revient avec le même cortege chez la Mariée, & obtient la permiſſion de lui parler, après quoi il retourne de nouveau chez lui, & de-là, ſur le ſoir, chez ſa nouvelle Epouſe. Il la trouve alors couchée, & il ſe met tout habillé en préſence de toutes les femmes invitées, mais pour un moment ſeulement, à ſon côté.

La même Comédie ſe joüe trois jours de ſuite, & ce n'eſt qu'au ſoir du troiſieme que le nouveau marié eſt en droit de coucher en effet, & ſans témoins, avec ſa Femme. Il lui ſeroit honteux d'y attenter plûtôt. Enfin ce n'eſt qu'au quatrieme jour qu'il la conduit dans ſa propre maiſon.

Il y en a parmi ces mariées, qui ſtipulent exprès, qu'il leur ſera permis de reſter encore quelque tems, (ſouvent c'eſt une année entiere) chez leurs parens; & en ce cas-là, le Mari y demeure avec ſa Femme. Mais s'il arrive que celle-ci vient à déceder ſans enfans pendant cet intervale, ſes parens héritent de tout ce que ſon Mari lui avoit donné, à moins qu'au bout de l'année du deuil, ils ne ſoient aſſez généreux pour lui en reſtituer la moitié.

§. 30. La Polygamie eſt regardée, à la vérité, parmi les *Bouchars* comme une eſpece de péché; mais elle n'eſt jamais punie; & il y en a, qui ont impunement juſqu'à 10. femmes, & au-delà.

§. 31. Tout mari qui n'eſt pas content de ſa femme, eſt le maître de la renvoyer, en lui laiſſant emporter tout ce qu'il lui avoit donné durant leur mariage. Et s'il arrive que ce ſoit la femme qui veut ſe ſéparer du mari, elle eſt pareillement la maîtreſſe de ſe retirer, mais ſans emporter la moindre choſe de ce qui lui apartenoit.

§. 32. Lorſqu'un *Bouchar* tombe malade, voici le remede dont il ſe ſert; Un *Mula* lui lit un paſſage de quelque livre, ſouffle à pluſieurs repriſes ſur lui, & d'un couteau bien aiguiſé fait pluſieurs geſticulations tout autour du viſage du Malade. Ils s'imaginent que par cette opération ils coupent la racine de la maladie, qu'ils diſent d'ailleurs être l'ouvrage du Diable.

§. 33. Enfin, quand un *Bouchar* eſt mort, un Prêtre lui met l'*Alcoran* ſur la poitrine, & recite quelques prieres, après quoi on porte le défunt à ſon tombeau, qu'ils choiſiſſent ordinairement dans quelque bois agréable, & qu'ils entourent enſuite d'une haye ou d'une eſpece de paliſſade.

CHAPITRE IV.

De la derniere Revolution arrivée dans la Petite Boucharie.

§. 1. *Boſto-Cham*, ou *Boſugto-Cham*, Prince des Calmuques, qui campoit ordinairement ſur les bords d'un Lac, appellé *Jamiſch*, & dans les deſerts voiſins, faiſoit élever à ſa Cour trois Neveux, fils de ſon frere. Ayant pris en averſion l'aîné de ces Neveux, il réſolut de s'en défaire; & n'ayant aucune juſte raiſon à alleguer contre lui, il eut recours à un homme d'une force extraordinaire, qui ſous prétexte de joüer & de lutter avec le jeune Prince, le maltraita tellement que peu de jours après il en mourut.

§. 2. *Boſto-Cham* eut voulu faire paſſer cette mort pour un effet d'un malheureux hazard: mais on en devina bientôt la véritable cauſe. Entre autres *Zigan-Araptan*, Frere puîné du défunt, n'y fut pas trompé. Informé de la diſgrace de ſon aîné, & ſe croyant menacé du même ſort, il jugea qu'il ſeroit de la prudence de s'éloigner du danger. Suivi de ſes partiſans & de ſes domeſtiques, il prit le parti de s'évader ſecretement.

§. 3. *Boſto-Cham*, fâché de la retraite de ſon Neveu, mit tout en uſage pour le faire revenir. Il ordonna à *Danchinombu*, frere cadet de *Zigan-Araptan*, de l'aller chercher par tout le pays, & de tâcher de le ramener.

§. 4. *Danchinombu* ne manqua pas de diligence. Il joignit ſon frere au paſſage d'une riviere, & ayant trouvé moyen de l'entretenir, il n'oublia rien pour le perſuader de retourner chez leur Oncle. Il lui repréſenta que leur aîné, par ſon caractère hautain & remuant, & par ſa mauvaiſe conduite, avoit cauſé lui-même ſon malheur; que *Boſto-Cham*, forcé par le bien de l'Etat, n'avoit pu ſe diſpenſer de le faire mourir; mais qu'eux, étant exempts des défauts du défunt, n'avoient rien de pareil à appréhender. Enfin il l'exhorta, le preſſa, & le conjura de ne pas continuer ſa fuite.

§. 5. *Zigan-Araptan*, outré de la mort de ſon frere, & ſe défiant de la ſincerité d'un Oncle ſi prompt à dépêcher ſes Neveux, fut ſourd à toutes ſes perſuaſions. Il dit pour toute réponſe à ſon cadet, qu'il pouvoit retourner ſeul chez *Boſto-Cham*, & y faire le paraſite tant qu'il lui plairoit; mais que, quant à lui, il étoit réſolu de ſe paſſer deſormais des bonnes graces d'un Prince ſi dénaturé, & qu'il trouveroit moyen de vivre partout ailleurs, ſi-non avec le même agrément, au moins avec plus de ſûreté. Après cette declaration, ſans vouloir plus écouter ſon frere, il remonta à cheval & le quitta.

§. 6. Quelque tems après ces évenemens, *Boſto-Cham* s'étant brouillé avec *Zain-Cham*, ou *Zuzi-Cham*, Prince des Mongales, *Amulon-Bogdo-Cham*, Empereur de la Chine, pour empêcher ces deux Princes, ſes voiſins, d'en venir aux armes, interpoſa ſon crédit & ſon autorité, pour tâcher d'aſſoupir leurs démêlez. Pour cet effet il les requit par un Ambaſſadeur, nommé *Averna-Alcanaibu*, de s'aſſembler dans un endroit ſur la frontiere, & de terminer leurs différens à l'amiable, ſous la médiation du *Dalai-Lama*.

§. 7. Le *Dalai-Lama* eſt une eſpece de Pontife, autant reſpecté parmi les Calmuques & Mongales, que le Pape l'eſt parmi les Chrétiens Catholiques. La vie de ce perſonnage eſt ſujette à pluſieurs circonſtances fort ſingulieres. Il ne ſe montre en public que quand il s'agit de ſe faire adorer. Lorſqu'il s'ingere dans quelque affaire politique, c'eſt le *Deva* (qui eſt une ſorte de Plenipotentiaire) qui s'en mêle ſous ſes ordres. Mais ce qu'il y a de plus particulier, c'eſt qu'on lui fournit journellement pour ſa ſubſiſtance une once de farine detrempée avec du vinaigre, & une taſſe de Thé. C'eſt de cette pitance que le *Dalai Lama*, malgré le haut rang qu'il tient & malgré le grand pouvoir qu'il a, eſt obligé de ſe contenter. Je reviens à mon ſujet.